



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REVISION DE LA CHARTRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

*Marché public de prestations intellectuelles - (CCAG-PI 2021)
Marché à procédure adaptée selon les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique*

Maître d'ouvrage :

Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)
Maison du Parc – 2 place du château
67290 LA PETITE PIERRE

Date limite de remise des offres : 14 février 2025 à 12h00 délai de rigueur

1. OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

1.1 - Identification du pouvoir adjudicateur

Le présent marché est lancé et exécuté par le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), représenté par sa présidente en exercice, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER.

SYCOPARC
2 place du château – Le château
67290 LA PETITE-PIERRE

1.2 - Objet de la consultation

Le présent règlement de consultation définit les modalités de déroulement du marché relatif à la prestation d'accompagnement pour la révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Les modalités techniques, logistiques, organisationnelles et opérationnelles de déroulement des prestations sont présentées dans le cahier des clauses techniques particulières du marché (CCTP).

Les modalités administratives de déroulement des prestations sont présentées dans le cahier des clauses administratives particulières du marché (CCAP).

1.3 - Numérotation interne du marché

PNRVN – 2025 - 01

1.4 - Caractéristiques du marché

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles dont les modalités non prévues par le CCAP du marché relèvent du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI 2021).

1.5 - Mode de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions prévues par les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

1.6 - Subdivision du marché en tranches optionnelles

Le présent marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.

La tranche ferme est constituée des phases suivantes :

> Phase 1 – Accompagnement au ciblage du diagnostic et à la prospective hors accompagnement méthodologique au déploiement de la démarche TACCT décrit dans l'encadré compris entre les pages 19 et 26 du CCTP du marché.

> Phase 2 - Evaluation environnementale

- > Phase 3 – Accompagnement à la concertation des partenaires et acteurs du territoire
- > Phase 4 – Rédaction du projet stratégique
- > Phase 5 – Accompagnement à la rédaction du projet de charte

La tranche optionnelle 1 du marché est constituée des éléments de mission suivants :

> Accompagnement méthodologique au déploiement de la démarche TAACT pour construire la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire. Les prestations attendues dans le cadre de cette tranche optionnelle sont explicitées dans l'encadré compris entre les pages 19 et 26 du CCTP du marché.

1.7 - Subdivision du marché en lots

Conformément à l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique, le présent marché n'est pas alloti car cela rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

1.8 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché comporte les prestations supplémentaires éventuelles suivantes présentées au CCTP du marché :

- PSE Phase 1.1 : Structuration du diagnostic
- PSE Phase 1.2 : Validation du diagnostic

1.9 - Variantes

Après avoir répondu à la commande principale le prestataire pourra, s'il le juge nécessaire, formuler une variante au marché.

1.10 - Nomenclature – CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :
71621000-7 : Services d'analyse technique ou services de conseil

1.11 - Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 39 mois à compter de sa notification au titulaire.

Il sera considéré comme achevé lors du paiement du solde des prestations par l'acheteur, après réception et validation de l'ensemble des livrables.

La durée du marché pourra être prolongée par avenant.

1.12 - Délais d'exécution des prestations

Dans le cadre de son offre le titulaire proposera un calendrier d'exécution des prestations en adéquation avec les attentes de l'acheteur. Ce calendrier formalisera les dates de remise des différents livrables prévus à l'article 2 du CCAP.

Les dates de remise des livrables pourront être ajustées afin de tenir compte des aléas de mise en œuvre et de déroulement du projet.

Les modifications des dates d'exécution des prestations et de remise des livrables devront être validées par l'acheteur et actées dans les comptes rendus des différentes réunions.

A défaut, le calendrier d'exécution validé dans le cadre du marché continuera à s'imposer au titulaire.

Des rendus intermédiaires sont attendus dans le cadre de l'avancement des différentes phases du projet.

Phase 1 : Accompagnement au ciblage du diagnostic et à la prospective

Avril – décembre 2025

- Relecture critique du diagnostic et identification des sujets clés
- Identification des sujets manquants du diagnostic territorial
- Rédaction d'une note de synthèse pour la concertation des partenaires et des élu.es
- Analyse AFOM

Mai 2025

- PSE Phase 1.1 : proposition d'une méthodologie pour restructurer le diagnostic

Décembre 2025

- PSE Phase 1.2 : Validation du diagnostic

Avril 2025 – décembre 2026

- **Tranche optionnelle 1 - TACCT** : Diagnostiquer les impacts – Construire des stratégies

Phase 2 : Evaluation environnementale

Janvier à mars 2026

- Rédaction de l'exposé de l'état initial de l'environnement
- Présentation des grands objectifs du projet de charte et de leurs articulations avec d'autres plans

Mars 2026 à mai 2027

- Analyse des effets probables de la mise en œuvre du projet de charte sur l'environnement
- Exposé des motifs pour lesquels il a été retenu au regard des orientations de protection de l'environnement en vigueur
- Présentation des mesures pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables et assurer le suivi

Mai à octobre 2027

- Rédaction du rapport final qui pourra être modifié
- Rédaction du résumé non technique

Octobre 2027 à janvier 2028

- Finalisation du rapport et du résumé non technique suite à l'évolution du projet de charte suite aux avis

Phase 3 – Accompagnement à la concertation des partenaires et acteurs du territoire

Avril à mai 2025

- Production d'un plan de concertation des partenaires et acteurs du territoire
- Production d'un calendrier détaillé des actions de concertation
- Production d'outils de collecte de données
- Formation de l'équipe du SYCOPARC à la concertation

Juin 2025 à novembre 2026

- Animation des ateliers thématiques et territoriaux à destination des élu.es, partenaires institutionnels et socio-professionnels du territoire
- Production des rapports intermédiaires

Décembre 2026

- Restitution du rapport final

Phase 4 – Projet stratégique

Novembre 2025 à décembre 2025

- Rédaction du projet stratégique
- Présentation de la version intermédiaire

Janvier 2026

- Modifications suite aux retours en comité de projet
- Présentation de la version finale du projet stratégique en comité syndical

Phase 5 – Aide à la rédaction du projet de charte

Janvier à décembre 2026

- Accompagnement à la rédaction de la Charte
- Accompagnement à la définition des indicateurs de suivi

Octobre 2027 à janvier 2028

- Eventuelles prestations complémentaires - Interventions de finalisation

1.13 - Livrables

Les délais de remise des livrables doivent correspondre aux délais d'exécution des prestations et à l'avancement des différentes phases des prestations. Les dates précises de remise des livrables seront déterminées selon les conditions prévues à l'article 1.12 du CCAP.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Langue du marché

Les pièces remises à l'appui des candidatures et des offres, ainsi que toute correspondance relative au présent marché devront être rédigées en langue française exclusivement.

2.2 - Unité monétaire du marché

L'unité de compte dans laquelle devra être exécuté le marché est l'Euro.

2.3 - Composition de l'équipe – compétences à mobiliser

Afin de pouvoir mener à bien les prestations prévues dans le cadre du marché, le prestataire devra être en capacité de mobiliser des compétences multiples dans les domaines d'expertise suivants :

1. Connaissance des Parcs Naturels Régionaux et des enjeux environnementaux

- Maîtrise de la réglementation : connaissance approfondie de la législation relative aux Parcs Naturels Régionaux, aux espaces naturels protégés et aux politiques environnementales.
- Expertise thématique : environnement (écologie, hydrologie, zones humides, forêt...) urbanisme, agriculture, mobilité...
- Compréhension des enjeux locaux : capacité d'analyse des spécificités du territoire, en identifiant les enjeux environnementaux, agricoles, sociaux et économiques.

2. Méthodologie de travail et outils spécifiques

- Expérience en conduite de projets : le prestataire devra proposer une méthodologie éprouvée pour mener à bien des projets de ce type, impliquant de nombreux acteurs.
- Maîtrise des outils de diagnostic et de prospective : Il doit être capable d'utiliser des outils d'analyse spatiale, de modélisation et de projection pour évaluer les impacts des différentes options.
- Compétences en concertation : La réussite d'une révision de charte repose sur une large concertation. Le candidat devra donc pouvoir justifier d'une maîtrise des techniques de participation des acteurs et partenaires du territoire.
- Expertise technique et méthodologique dans l'élaboration de diagnostics de vulnérabilité et stratégies d'adaptation au changement climatique (démarche TACCT).

3. Multidisciplinarité

- Équipes pluridisciplinaires : Le candidat doit pouvoir mobiliser des compétences dans des domaines variés tels que : écologie, urbanisme, géographie, économie, sociologie etc... pour aborder la complexité des différents enjeux du territoire.
- Capacités d'intégration des différentes dimensions : capacité à articuler les dimensions environnementales, urbaines, sociales, économiques et culturelles du territoire.
- Compétences dans la création de récits de résilience territoriale mobilisateurs.
- Connaissance des enjeux climatiques du Grand Est et plus spécifiquement du territoire.

4. Communication et synthèse

- Capacités de synthèse : capacité à produire des documents clairs et synthétiques, pédagogiques à destination de publics variés.
- Qualités rédactionnelles : La rédaction des différents livrables nécessite des qualités rédactionnelles solides pour produire un texte à la fois précis et compréhensible.

5. Expérience en matière de révision de chartes

- Références : expérience sur des missions similaires pour d'autres PNR.
- Adaptation aux spécificités du territoire : Le prestataire doit être capable d'adapter sa méthodologie aux spécificités des Vosges du Nord.

Afin de couvrir ces différents champs, la constitution d'un groupement d'opérateurs associant différentes compétences est fortement recommandée.

2.3 - Forme juridique des candidats – sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement d'opérateurs économiques, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

2.4 - Déroulement de la consultation

- PUBLICATION DU MARCHE : 10 janvier 2025
- REMISE DES OFFRES : Vendredi 14 février 2025 – 12h00
- AUDITION DES 3 MEILLEURS CANDIDATS : Jeudi 27 février matin
- NEGOCIATION : 27/02/2025 au 10/03/2025
- ATTRIBUTION PUIS NOTIFICATION DU MARCHE : semaine du 17 au 23 mars
- DEMARRAGE DES PRESTATIONS + REUNION DE LANCEMENT : première quinzaine du mois d'avril 2025

2.5 - Pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé :

- du présent règlement de consultation (RC)
- du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et de ses annexes
- de l'acte d'engagement (ATTRI 1)

2.6 - Conditions de remise du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement uniquement sur le profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=542079&orgAcronyme=a8n>

Renseignements :

Monsieur François GOETZMANN – Directeur adjoint
f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr
Tél : 03.88.01.49.61- 06 28 10 32 65

2.7 - Modification mineure au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard dans les huit (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications mineures au dossier de consultation.

Ces modifications seront signifiées aux candidats, ayant laissé leurs coordonnées sur le profil acheteur de la collectivité. Si une modification significative/substantielle devait intervenir, une prolongation du délai de remise des offres serait autorisée par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée à une date ultérieure, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 – Audition et négociation

A l'issue d'une première analyse et d'un premier classement des offres, les trois (3) candidats les mieux positionnés seront auditionnés. L'audition se déroulera le **jeudi 27 février 2025 le matin, au château de La Petite-Pierre situé 2 place du château – 67290 LA PETITE-PIERRE.**

L'audition permettra aux candidats de présenter le contenu de leur offre (méthodologie, composition de l'équipe, compétences et références, calendrier, limites d'intervention, offre de prix ...). Le format de l'audition sera précisé par l'acheteur lors de la convocation qui sera adressée par mail aux 3 candidats convoqués, au plus tard le vendredi 21 février 2025.

Dans le prolongement des auditions, une négociation pourra, si elle est jugée pertinente par l'acheteur, être menée avec les trois (3) candidats auditionnés.

Cette négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, dont le prix. Elle pourra être effectuée par échanges de télécopies, courriels ou courriers.

3. CONTENU DES OFFRES – PRESENTATION DES OFFRES

3.1 - Documents relatifs à la candidature

Les candidats devront produire les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants complétées, datées et signées (imprimé DC1 ou tout document, éventuellement établi sur papier libre),
- Les attestations d'assurance responsabilité civile et/ou responsabilité professionnelle en cours de validité,
- La déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) entièrement complétée, datée et signée comportant :
 - Identification du candidat (nom, adresse, numéro d'enregistrement),
 - Montant du chiffre d'affaires global de l'entreprise réalisé sur les 3 dernières années,
 - Copie, le cas échéant, du jugement prononçant le redressement judiciaire,
 - Renseignements relatifs aux moyens techniques et humains du candidat, notamment matériels utilisés et effectifs globaux,
 - Déclaration sur l'honneur prévue par l'article R2143-3 du code de la commande publique,
- Certificat de qualification professionnelle ou équivalent apportant la preuve, par tout moyen, de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation.

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut substituer aux formulaires DC1 et DC2 le document unique de marché européen (DUME).

Le cas échéant, le candidat fournira la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire.

Les candidats soumissionnaires devront produire obligatoirement les pièces ci-dessus revêtues des dates, cachets et signatures sous peine de rendre leur offre irrecevable.

Le candidat attributaire devra également produire les attestations et certificats fiscaux et sociaux de moins de 6 mois délivrés par les administrations et organismes compétents. A défaut de fournir ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le représentant du pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Pour ce faire, le candidat attributaire pourra utiliser le formulaire NOTI2.

3.2 - Documents relatifs à l'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra remettre :

- **Une offre de prix détaillée exprimée en HT et TTC** comprenant l'intégralité des prestations demandées ainsi que les dépenses nécessaires à leur réalisation (déplacement, matériel, hébergement, restauration ...). La présentation de l'offre de prix devra notamment permettre d'identifier :
 - le coût des prestations selon les différentes phases, tranches et options du marché,
 - le temps de travail alloué, les compétences mobilisées ainsi que le nombre de réunions programmées pour les différentes phases, tranches et options du marché.
 - le coût journalier d'une journée de travail. Ce coût servira de base au calcul des éventuelles prestations complémentaires qui seront confiées au titulaire dans le cadre « des interventions de finalisation » prévues dans la phase 5 « accompagnement à la rédaction du projet de charte ».
- **Une note présentant le candidat, ses compétences, son expérience, les moyens humains et matériels qu'il compte mobiliser pour mener à bien les prestations prévues au CCTP. La note devra également préciser les modalités d'organisation et de coordination internes de l'équipe proposées par le candidat (5 A4 R/V maximum) :** liste des travaux menés dans des domaines similaires (avec des extraits disponibles en lien sur internet) précisant les années de réalisation des références présentées + CV et expérience des intervenants.
- **Une note technique présentant la méthodologie proposée par le candidat pour mener à bien les prestations présentées dans le CCTP du marché (5 A4 R/V maximum).** La note méthodologique **devra notamment permettre d'apprécier et de vérifier :**
 - La bonne compréhension du candidat des attentes, enjeux et besoins au regard des prestations prévues au CCTP du marché,
 - L'adéquation, la pertinence, la cohérence et la clarté de la méthodologie de travail proposée par le candidat au regard des attentes, enjeux et besoins présentés dans le CCTP,
 - Les modalités de fonctionnement et de coordination avec l'acheteur et le comité de révision proposées par le candidat tout au long de la prestation,
 - Les modalités de concertation et d'association des différents acteurs du territoire, partenaires et parties prenantes de la démarche selon les différentes phases de la procédure de révision,
 - Les limites d'intervention prévues par le candidat dans le cadre de son accompagnement dans les différentes phases du projet (clarifier ce qui est prévu dans l'offre, ce qui n'est pas prévu et ce qui relève de la prérogative du maître d'ouvrage).

- **Une note complémentaire présentant les questionnements et éventuelles incohérences relevées par le candidat à la lecture du DCE du marché (1 A4 R/V maximum).**
- **Un calendrier d'exécution des prestations en adéquation avec les attentes de l'acheteur formalisant le déroulé de la mission et les dates de remise des livrables.**
- **L'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1) dûment complété, daté et signé** par une personne habilitée, sans aucune modification ni réserve, aucune offre partielle n'étant acceptée,
- **Les pièces du DCE, paraphées, datées et signées.**

3.3 - Pièces contractuelles

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du marché, elles prévalent dans l'ordre de priorité suivant :

- L'acte d'engagement dont l'exemplaire original, daté et signé par les co-contractants, conservé dans les archives de la personne publique, fait seul foi,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dont l'exemplaire original, daté et signé par les co-contractants, conservé dans les archives de la personne publique, fait seul foi,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dont l'exemplaire original, daté et signé par les co-contractants, conservé dans les archives de la personne publique, fait seul foi,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI 2021) en vigueur au moment de la publication du marché,
- L'offre technique du titulaire intégrant l'ensemble des documents, notes et pièces produites par le candidat, dont les exemplaires originaux conservés dans les archives de la personne publique font seul foi,
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs postérieurs à la notification du marché.

3.4 - Modalités de remise des candidatures et des offres

Les offres doivent parvenir au SYCOPARC au plus tard le **vendredi 14 février 2025 à 12h00**.

L'acheteur acceptera uniquement la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :

Sur le profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

Les fichiers déposés devront être compatibles avec les formats suivants :

- PDF,
- Excel,
- Word,
- JPEG.

3.5 - Délais de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date mite de remise des offres. Passé ce délai, l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

3.6 - Indemnisation des candidats

Les soumissionnaires ne seront pas indemnisés des frais engagés par leur soin pour postuler au présent marché.

3.7 - Jugement des candidatures et des offres

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires.

L'analyse des offres, proprement dite, sera effectuée, dans les conditions prévues par le code de la commande publique, en fonction des critères pondérés exposés ci-dessous qui s'appliquent tout au long de la procédure :

- **Offre économique détaillée - Prix : 30%**
- **Valeur technique de l'offre : 70%** - appréciée comme suit :
 - Cohérence et adéquation de la méthodologie proposée au regard du contexte et de l'objet du marché (*Ce critère sera apprécié sur la base de la note technique remise par le candidat*) : **40 %**
 - Qualifications, compétences, expériences et modalités d'organisation de l'équipe au regard d contexte et de l'objet du marché (*Ce critère sera apprécié sur la base de la note de présentation du candidat*) : **20 %**
 - Cohérence du calendrier : **10%**

La formule retenue pour le calcul du critère prix est la suivante :

$$\text{Note de l'offre étudiée} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre étudiée}} \times 30$$

Les offres de prix seront appréciées au regard de leur montant total TTC.

En présence de deux candidats qui obtiendraient une note totale identique, l'offre la moins disante sera retenue.

4. BUDGET CIBLE

L'acheteur dispose d'un budget estimé à 200.000 € TTC pour mener à bien l'ensemble des prestations prévues au CCTP du marché.

Ce budget a été estimé de la manière suivante :

- => 70.000 € TTC mission TACCT (tranche optionnelle 1)
- => 30.000 € TTC évaluation environnementale (phase 2)
- => 100.000 € TTC ensemble des autres missions

Dans le cadre de leur offre les candidats veilleront à proposer une méthodologie en cohérence avec ce budget cible et devront être précis concernant leur limite d'intervention.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser aux services suivants :

Renseignements administratifs :

François GOETZMANN, directeur adjoint - 06 28 10 32 65 // f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr

Afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats, il ne sera répondu par téléphone qu'aux questions élémentaires d'ordre administratif.

Toutes les demandes de renseignements d'ordre technique adressées en temps utile par les candidats au pouvoir adjudicateur et les réponses correspondantes se feront obligatoirement par écrit via la plateforme dématérialisée Alsace Marchés Publics. Les réponses aux questions posées par un candidat seront communiquées à tous les candidats, qui auront laissé leurs coordonnées à la collectivité.

6. PROCEDURE DE RECOURS CONTENTIEUX

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : avant la signature du marché dans un délai de 16 jours (11 si envoi électronique) à compter de la notification du rejet aux candidats non retenus – Article L.551-1 du Code de Justice Administrative,
- Référé contractuel : après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci – Article L.551-13 à L.551-23 du même code,
- Recours plein contentieux : 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution

Enfin, d'une manière générale, toutes les difficultés, contestations ou tous les litiges qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Le

Cachet et signature du candidat

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »